



CEC
CCA
CCE

Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits

Aperçu de la norme ouverte sur les
déclarations sanitaires de produits visant les
matériaux de construction aux États-Unis

Citer comme suit:

CCE (2025). Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits. Aperçu de la norme ouverte sur les déclarations sanitaires de produits visant les matériaux de construction aux États-Unis, Montréal, Canada, Commission de coopération environnementale, 20 pp.

La présente publication a été rédigée par WSP et le Lowell Center for Sustainable Production pour le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale. La responsabilité de l'information qu'elle contient incombe aux auteurs, et cette information ne reflète pas nécessairement les vues de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

Le présent document peut être reproduit en tout ou en partie sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, à condition que ce soit à des fins éducatives et non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait néanmoins recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit dont le présent document a servi de source.

Sauf indication contraire, le contenu de cette publication est protégé en vertu d'une licence Creative Commons : Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas d'œuvre dérivée.



© Commission de coopération environnementale, 2025

ISBN : 978-2-89700-394-4

Available in English

ISBN : 978-2-89700-392-0

Disponible en español

ISBN : 978-2-89700-393-7

Crédits photos

Première page et page 16: Photo par Jacek Dylag sur Unsplash
Page 3, 21, 22: BNMK0819
Page 4: Photo par Lucas Lenzi sur Unsplash
Page 5: Photo par Van Den Oetelaar sur Unsplash
Page 6: Photo par Mikita Yo sur Unsplash
Page 9: Photo par Dibakar Roy sur Unsplash
Page 12: Banks Photos
Page 15: Levent Konuk
Page 18: Photo par Haoli Chen sur Unsplash
Page 19: Photo par Mariano Baraldi sur Unsplash
Page 20: Photo par Shivendu Shukla sur Unsplash

Renseignements sur la publication

Type de publication : publication de projet
Date de parution : octobre, 2025
Langue d'origine : anglais
Processus d'examen et d'assurance de la qualité :
Examen final par les parties : juillet, 2025
QA 409
Projet : Plan opérationnel pour 2021 et 2022/
Accroissement de la transparence dans la
chaîne d'approvisionnement au sujet des
substances chimiques que renferment les
produits

Renseignements supplémentaires:

Commission de coopération environnementale

1001 Robert-Bourassa Boulevard, bureau
1620 Montreal, Quebec, Canada H3B 4L4
Canada

Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org/www.cec.org

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

Table des matières

Liste des abréviations et des sigles	4
1 Introduction	5
2 Aperçu du secteur et effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement	7
3 Principaux facteurs pouvant favoriser la transparence de la chaîne d'approvisionnement ou y faire obstacle	9
4 La norme HPD comme pratique exemplaire	12
5 Effets de la norme ouverte HPD	15
6 Perspectives	17
Bibliographie	20

Liste des tableaux et figures

Tableau 1. Exemples de substances chimiques courantes dans les produits de construction et possiblement préoccupantes étant donné leurs effets potentiels sur la santé ou l'environnement	8
Tableau 2. Informations prioritaires partagées dans la norme HPD pour chaque substance utilisée dans un produit final.	13
Figure 1. La norme ouverte HPD a été publiée en 2012. La version 3.0 sera disponible à l'automne 2025.	11

Liste des abréviations et des sigles

CBDCa	Conseil du bâtiment durable du Canada
CCE	Commission de coopération environnementale
EPA	<i>Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
FDS	Fiche de données de sécurité
HBN	<i>Healthy Building Network</i> (maintenant appelé Habitable)
HPD	<i>Health Product Declaration</i> (déclaration sanitaire de produit)
HCWH	<i>Healthcare without Harm</i>
HPDC	<i>Health Product Declaration Collaborative</i> (collaboratif sur les déclarations sanitaires de produit)
LEED	<i>Leadership in Energy and Environmental Design</i>
ONG	Organisation non gouvernementale
OSHA	<i>Occupational Safety and Health Administration</i> (Administration de la santé et de la sécurité au travail)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SPFA	Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
TCA	Transparence de la chaîne d'approvisionnement

1. Introduction

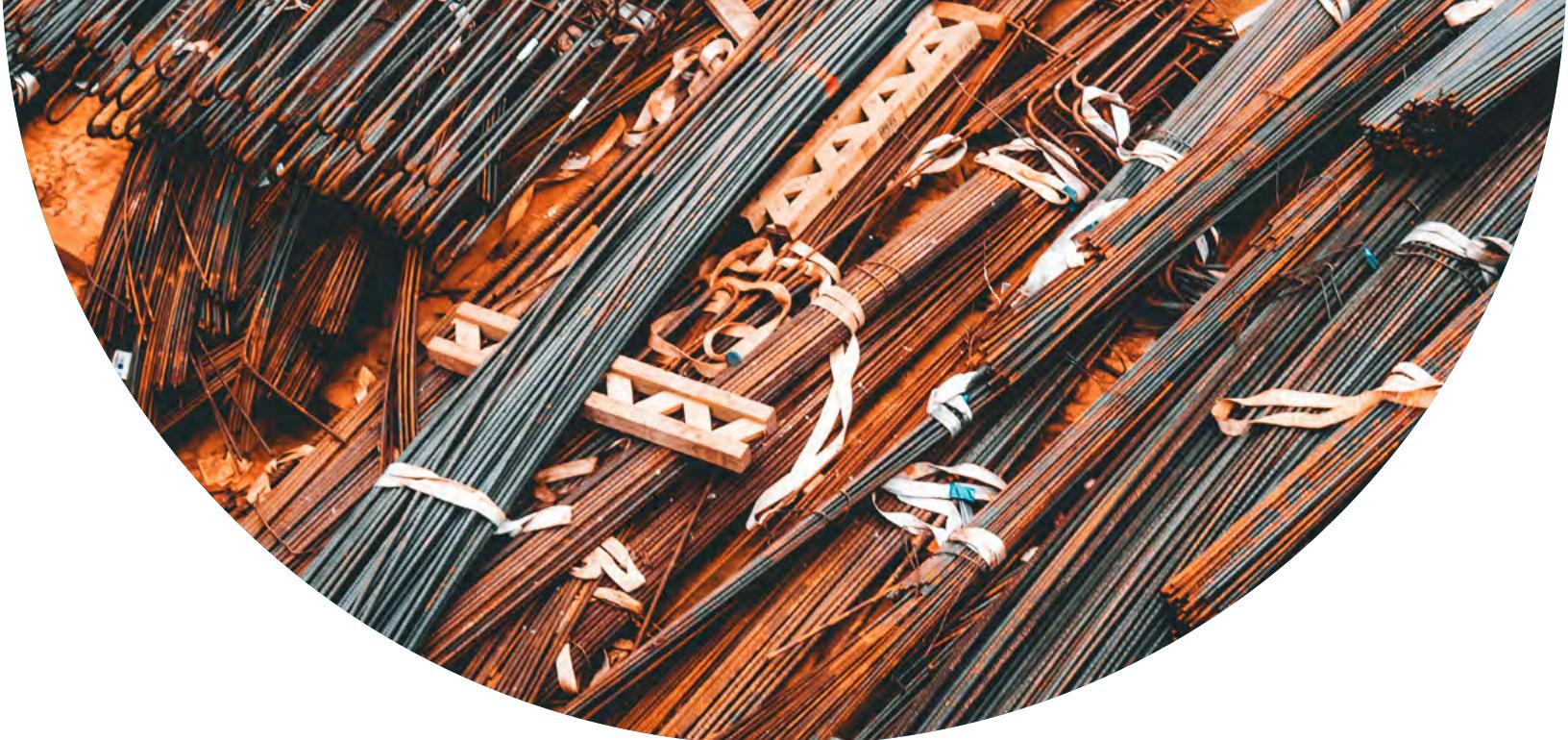
La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le projet intitulé *Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement* (TCA) *au sujet des substances chimiques que renferment les produits* afin de favoriser la collaboration entre les pays d'Amérique du Nord en matière de TCA. Ce projet a pour objet d'améliorer la TCA et de renforcer la capacité des gouvernements à cerner les produits contenant des substances chimiques préoccupantes ou des substituts chimiques préoccupants¹, et à empêcher leur introduction ou leur réintroduction dans l'économie.

Pour documenter les substances chimiques préoccupantes, le Canada, le Mexique et les États-Unis (les Parties) adoptent des approches fondées sur une évaluation des risques et qui tiennent compte de l'exposition et des utilisations pertinentes des substances chimiques dans les produits de consommation, sur la base de déterminations du risque réalisées dans le cadre de processus nationaux, scientifiques et réglementaires. Ces approches peuvent produire des déterminations qui diffèrent d'un gouvernement à l'autre. Par exemple, pour une substance chimique donnée, les gouvernements des trois pays peuvent adopter des réglementations différentes en fonction du niveau d'exposition à cette substance et de ses utilisations spécifiques dans chaque pays. La CCE reconnaît ces différences et souligne que toutes les matières et tous exemples qui figurent dans le présent rapport pourraient ne pas s'appliquer aux trois pays. Les renseignements issus de ce projet ont pour objectif :

- 1) D'appuyer le développement de chaînes d'approvisionnement résilientes qui répondent aux demandes de l'industrie et d'autres parties prenantes en ce qui concerne l'information sur la composition chimique des produits;
- 2) de répondre à la demande des consommateurs, qui réclament des produits plus sains et des renseignements sur leur composition chimique;
- 3) d'éclairer les décisions relatives au commerce et à l'approvisionnement de matières premières, de matériaux recyclés, de composants de produits et de produits finis à divers stades de la chaîne de valeur;
- 4) d'améliorer la capacité de l'industrie à se conformer aux exigences en matière de déclaration des substances chimiques et à d'autres règlements.

¹ La définition des « substances chimiques préoccupantes » établie par la *Strategic Approach to International Chemicals Management* (SAICM, approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) de l'ONU comprend « les substances chimiques qui, selon des recherches scientifiques actuelles, posent des risques pour la santé humaine ou l'environnement, sans qu'elles soient encore réglementées ». Nous avons donc délibérément utilisé ce terme pour inclure non seulement les substances chimiques déjà visées par une évaluation des risques et par des règlements nationaux, mais aussi d'autres substances chimiques qui suscitent des préoccupations, mais pour lesquelles il n'existe peut-être pas encore de preuve scientifique suffisante ou de consensus sur la nécessité de mesures réglementaires (SAICM, s. d.). [traduction]





Le présent aperçu s'appuie sur une revue de la littérature et sur les contributions de spécialistes et de parties intéressées. Ces contributions comprenaient des entrevues et un sondage en ligne afin de confirmer les pratiques courantes en matière de TCA, et de déterminer les pratiques exemplaires et les secteurs qui sont des chefs de file de leur mise en œuvre. Le sondage s'est déroulé en septembre et en octobre 2023. On a invité 170 organisations concernées à y participer; 65 ont répondu.

Le secteur des produits de construction offre quelques exemples de transparence relative aux substances chimiques dans la chaîne d'approvisionnement. La norme ouverte relative aux *Health Product Declarations®* (HPD, déclarations sanitaires de produit), élaborée par le *Health Product Declaration® Collaborative* (HPDC), aux dires des participant·es au sondage et des spécialistes consultés, constitue une pratique exemplaire en matière de TCA. Cette norme explique aux fabricants comment déclarer les substances chimiques présents dans leurs produits, et les risques qu'ils représentent. Elle a été élaborée aux États-Unis à l'intention des fabricants de produits de construction du pays et d'ailleurs. Elle pourrait également être adaptée à d'autres secteurs industriels.

Dans le présent aperçu, nous résumons l'élaboration de la *HPD Open Standard* (la «norme ouverte HPD») et son utilisation comme pratique exemplaire en matière de TCA aux États-Unis. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une étude de cas exhaustive du secteur des matériaux de construction en Amérique du Nord, il comprend de l'information sur le secteur au Canada et au Mexique, en portant principalement sur l'utilisation de la norme ouverte HPD par l'industrie.

2. Aperçu du secteur et effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement

Le secteur des produits de construction fabrique des produits complexes et diversifiés (p. ex. : peintures et enduits, couvre-sols et matériaux de couverture, et de nombreux autres produits utilisés à diverses fins) (PNUE, 2021). Ce secteur est classé sous le code 4441 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : Marchands de matériaux et fournitures de construction. Selon *Business Research Insights*, la valeur du marché mondial des matériaux de construction et du bâtiment s'élevait à plus de 2 milliards de dollars américains en 2024. La demande liée à l'urbanisation en plein essor et aux besoins correspondants en matière de développement du logement et des infrastructures devrait entraîner une croissance soutenue dans ce secteur au cours des 10 prochaines années².

Les produits de construction (les peintures, vernis, mousses isolantes, couvre-planchers, matériaux de couverture et autres) peuvent contenir des substances chimiques que l'un ou plusieurs des trois pays nord-américains ont désignées comme étant préoccupantes³. Par exemple, les produits ignifuges halogénés, comme le phosphate de tris(2-chloroéthyle), agissent comme plastifiants dans les mousses isolantes, les adhésifs et résines, les envers de tapis et les toitures. Les composés organiques volatils (COV) entrent dans la fabrication de peintures, de vernis, de revêtements, d'adhésifs et de produits en bois d'ingénierie. On trouve des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans les panneaux de bois, cloisons sèches, peintures, plâtres, couvre-sols textiles et autres produits. Enfin, les diisocyanates sont utilisés comme agents de réticulation dans les produits en polyuréthane, par exemple dans les mousses rigides et souples, les peintures et les agents d'étanchéité (PNUE, 2021). Le tableau 1 fournit des exemples de substances chimiques courantes dans les produits de construction, et possiblement préoccupantes en raison de leurs effets potentiels sur la santé et/ou l'environnement.

² *Business Research Insights*. Source: <https://www.businessresearchinsights.com/market-reports/construction-and-building-materials-market-118406>.

³ Chacun des trois gouvernements tient compte des renseignements disponibles sur les substances chimiques que renferment les produits de construction, ainsi que des données sur les degrés d'exposition et les usages précis dans son pays, lorsqu'il détermine les niveaux de risque lié à la présence de substances chimiques dans ces produits.

Tableau 1. Exemples de substances chimiques courantes dans les produits de construction, et possiblement préoccupantes étant donné leurs effets potentiels sur la santé ou l'environnement



Adhésifs et produit d'étanchéité

Diisocyanates, éthoxylates de nonylphénol et d'octylphénol, benzotriazoles phénoliques, orthophthalates, certains solvants industriels, composés organiques volatils comme le formaldéhyde, phosphate de tris(2-chloroéthyle)



Peintures et enduits

Acrylamide, cadmium et ses composés, composés de chrome hexavalents, plomb, 2-butoxyhexanol, certains composés d'organoétain, certains solvants industriels et composés organiques volatils



Produits isolants

Amiante, diisocyanates, acide perfluorohexane sulfo-nique (PFHxS), ses sels et composés apparentés au PFHxS, phosphate de tris(2-chloroéthyle)



Matériaux ou produits en PVC

Plomb, cadmium et ses composés, amiante, dechlorethane plus et certains composés d'organoétain

Remarque : Ce tableau n'est pas exhaustif et a été adapté du rapport du PNUE intitulé *Chemicals of Concern in the Building and Construction Sector (2021)*.

3. Principaux obstacles et facteurs favorables à la transparence dans la chaîne d'approvisionnement

Obstacles

La grande diversité des produits utilisés et fabriqués par le secteur des produits de construction pose un défi en matière de transparence dans la chaîne d'approvisionnement. Comme l'indique le rapport du PNUE de 2021 sur les substances chimiques préoccupantes dans les produits de construction, « *une substance chimique peut être utilisée à de multiples fins au sein d'un même secteur, et ainsi mener à un grand nombre de combinaisons de substances chimiques et de produits finis dont les domaines d'utilisation peuvent être très différents* ». [traduction]

De nombreux fabricants nord-américains ne divulguent pas la composition d'un produit au-delà de ce qui est requis par les normes réglementaires, qui varient selon la substance chimique, le type de produit, le pays et la région. Aux États-Unis, les exigences réglementaires en matière de TCA dans le secteur des produits de construction sont limitées. La principale norme réglementaire fédérale relative à la TCA est la *Hazardous Communication Standard* (norme sur la communication des risques) de l'*Occupational Safety and Health Administration* (OSHA, Administration de la santé et de la sécurité au travail), qui exige la préparation de fiches de données de sécurité (FDS) afin de garantir la sécurité au travail. Cette réglementation n'est pas propre aux produits de construction, mais s'applique à eux. Il existe toutefois plusieurs règlements adoptés par les États américains qui exigent la divulgation des substances chimiques présentes dans les produits de construction; c'est le cas d'une récente loi du Maine exigeant la notification de l'utilisation de SPFA dans tous les produits (État du Maine, 2021). Les fabricants doivent également divulguer des données chimiques supplémentaires lorsqu'ils vendent des produits dans des pays ou des régions qui ont leurs propres politiques sur la divulgation des substances, comme l'Union européenne.

Le manque de mesures incitatives à la participation des fabricants constitue l'un des principaux obstacles à l'adoption de la TCA dans ce secteur. À cela s'ajoute la nécessité de démontrer que ces mesures de transparence peuvent mener à une augmentation des achats par les clients (Vittori, 2024). Il existe également des barrières linguistiques et à l'information dans ce secteur. Par exemple, on observe des lacunes en matière de TCA dans les pays où l'anglais n'est pas la langue première; et les fabricants ont parfois du mal à combler ces lacunes lorsqu'ils peinent à obtenir des renseignements complets auprès de leur chaîne d'approvisionnement.

Selon Catherine Kinsman-Neurauter, directrice intérimaire, Engagement du marché, au Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), une compréhension inégale des spécifications des produits de construction chez les ouvriers d'un projet (par exemple, les sous-traitant·es) pourrait constituer un défi de plus à relever. Elle ajoute que, malgré leur volonté clairement exprimée de voir le secteur adopter un outil de TCA global et reconnu, comme la norme ouverte HPD (décrise ci-après), les bureaux d'étude technique continuent d'utiliser leurs propres bases de données de matériaux (Kinsman-Neurauter, 2024).

Facteurs favorables à la création de la norme ouverte HPD

Il y a plus de dix ans, un groupe d'architectes et de designers aux États-Unis cherchaient des renseignements sur les substances chimiques présentes dans les produits qu'ils achetaient. Ce groupe a joué un rôle pivot dans l'élaboration de la norme ouverte HPD. Ces personnes souhaitaient prendre des décisions éclairées en fonction de la sécurité des ingrédients chimiques contenus dans les produits, mais les renseignements manquaient (HPDC, s. d.; Vittori, 2024; Walsh, 2024). Certaines normes relatives à la TCA existaient bien en Europe, mais elles variaient beaucoup et posaient donc des problèmes aux fabricants de produits.

Parallèlement, un groupe de scientifiques actifs dans la réduction de l'utilisation de matériaux et des substances toxiques cherchaient à améliorer la TCA afin de réduire l'utilisation de substances dangereuses dans les produits de construction (Vittori, 2024; Walsh, 2024). Les scientifiques du *Healthy Building Network* (HBN), fondé au début des années 2000, ont élaboré un outil baptisé Pharos afin de créer un moyen évolutif et standardisé de recueillir et de diffuser des renseignements sur



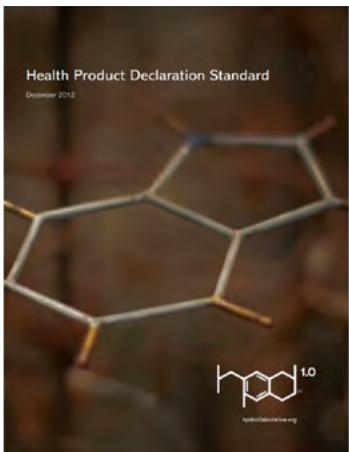


Figure 1. La norme ouverte HPD a été publiée en 2012. La version 3.0 sera disponible à l'automne 2025.

solutions de remplacement plus sûres dans les centres de soins de santé (Healthcare Without Harm, s. d.). HCWH a participé à l'élaboration des lignes directrices LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) pour les établissements de soins de santé (Vittori, 2024).

Les certifications visant les bâtiments sains, durables et respectueux de l'environnement (p. ex. : LEED v4 et la certification WELL de l'*International Well Building Institute*) favorisent aujourd'hui l'utilisation de la norme ouverte HPD aux États-Unis et au Canada. Ces deux programmes de certification comprennent des normes et des crédits applicables à la déclaration et à l'optimisation des substances chimiques utilisées dans les matériaux de construction; ils considèrent la norme ouverte HPD comme un programme acceptable d'inventaire et d'évaluation des substances chimiques (IWBI, 2023; USGBC, 2024). Par exemple, pour la certification LEED v4, on peut utiliser la HPD « pour indiquer l'inventaire des substances chimiques du matériau à une teneur d'au moins 0,1 % (1 000 ppm) » (USGBC, 2024). Selon le HPDC, la déclaration sanitaire de produit constitue un des outils les plus courants pour rassembler la documentation en vue de se conformer aux exigences LEED v4 et v4.1 en matière de divulgation et d'optimisation des produits de construction (HPDC, s. d.). Néanmoins, toutes les déclarations sanitaires de produit ne respectent pas le seuil plus strict (moins de 0,1 %) de déclaration de la teneur en substances chimiques, imposé par la norme LEED relative à l'optimisation des matériaux. La demande de certains grands cabinets d'architectes et d'études techniques demeure favorable à la transparence au sujet des substances chimiques présentes dans les produits de construction (Loader, 2024). Le grand cabinet d'études techniques Perkins&Will, par exemple, accorde la priorité à des produits de construction plus sains et à la facilitation de la TCA dans le secteur (Perkins&Will, s. d.).

4. La norme HPD comme pratique exemplaire

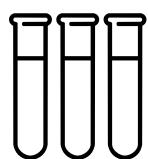
Comme mentionné plus haut, le HPDC a créé la norme ouverte HPD afin de permettre aux fabricants et à leurs fournisseurs de déclarer et de partager volontairement les renseignements sur les substances chimiques et sur les risques qu'elles présentent pour la santé dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (HPD, 2023c). Cette norme fournit des conseils sur la manière de créer une déclaration sanitaire de produit et des renseignements détaillés sur d'autres pratiques exemplaires en matière de transparence chimique, par exemple la communication d'information sur les impuretés et les résidus présents dans les produits. La norme HPD prévoit la déclaration des renseignements suivants pour chaque substance utilisée dans un produit final.

Les renseignements facultatifs qu'un fabricant peut fournir dans une déclaration sanitaire de produit comprennent une évaluation des résidus chimiques et des impuretés, le lieu de fabrication, l'origine des matières premières utilisées et des notes explicatives supplémentaires sur les ingrédients chimiques. Les fabricants peuvent également choisir parmi différents seuils de déclaration (100 ppm, 1 000 ppm, seuil indiqué sur la FDS du produit ou « autre »), ce qui leur permet de protéger en partie leurs renseignements commerciaux confidentiels.

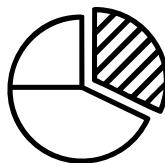
Le modèle de rapport d'une déclaration sanitaire de produit comprend deux catégories de renseignements sur les risques chimiques (HPDC, 2023c). La première porte sur les types de risques chimiques et les mises en garde. Appelée *Priority Hazard Lists* (listes des risques prioritaires), cette « liste de listes » est basée sur les *GreenScreen^{MD} for Safer Chemicals Specified Lists* (listes des substances chimiques plus sûres, établies par GreenScreen). Ces listes sont fondées sur une méthode d'évaluation des risques chimiques développée par l'organisation *Clean Production Action* pour identifier les substances chimiques préoccupantes et les solutions de remplacement plus sûres. Elles s'appuient également sur d'autres listes de référence élaborées dans l'Union européenne, aux États-Unis et dans d'autres régions du monde. Le tableau 2 résume les exigences essentielles en matière de divulgation de la norme HPD.

La seconde catégorie de renseignements sur les risques que contient une déclaration sanitaire de produit est basée sur les scores du *GreenScreen^{MD} List Translator* et les résultats de l'évaluation comparative *GreenScreen^{MD}*. Le List Translator est une méthode de dépistage des risques basée sur des listes, qui consiste à évaluer les

Tableau 2. Informations prioritaires partagées dans la norme HPD pour chaque substance utilisée dans un produit final.



Identification de la substance



Proportion de la substance dans le produit final



Rôle de la substance dans le produit



Risques connus pour la santé que présente la substance



Seuil de la substance ou niveau de divulgation (parties par million, ppm)



Données sur les composés organiques volatils (COV) et certifications connexes (HPDC, 2023c)

Source : HPDC, 2023c

substances chimiques à l'aide de renseignements provenant de listes de risques. Elle « traduit » ensuite ces renseignements par un score qui indique si une substance chimique est une « substance chimique très préoccupante » (chemical of high concern) (Clean Production Action, 2021). Les scores issus de l'évaluation comparative sont basés sur des évaluations *GreenScreen^{MD}* détaillées, qui sont plus exhaustives que celles utilisées dans le *List Translator*. Cette évaluation comparative comprend une analyse toxicologique basée sur la littérature scientifique, des listes de risques et des analyses de substances chimiques similaires, afin de combler les lacunes en matière de données (HPDC, 2023c). Elle produit un pointage global (le « pointage de référence ») qui définit le niveau de préoccupation associé à chaque substance chimique (plus élevé ou plus faible).

Les fabricants peuvent créer leurs propres déclarations sanitaires de produit à l'aide de l'outil *HPD Builder*. Cet outil les aide à saisir les données relatives aux ingrédients chimiques, à effectuer une analyse des risques et à formater leurs rapports afin d'assurer la conformité à la norme ouverte HPD (HPDC, 2022). L'outil *HPD Builder* utilise la *Pharos Chemical Material Library* (base de données de matières chimiques *Pharos*) du *Healthy Building Network*, décrit plus haut, pour évaluer les risques chimiques liés au contenu des matériaux.

Les déclarations sanitaires de produit remplies peuvent être consultées et téléchargées dans le référentiel public du HPDC. Elles doivent être publiées dans ce référentiel ou être accessibles dans d'autres normes et base de données pour être admissibles à certaines certifications. En décembre 2023, plus de 12 000 déclarations sanitaires de produit avaient été publiées dans le référentiel public du HPDC, ce qui représentait plus de 40 000 produits de construction individuels (HPDC, 2023b). Les utilisateurs du référentiel comprennent des architectes, des designers, des propriétaires immobiliers et d'autres personnes qui utilisent les déclarations de produits pour se conformer aux normes de déclaration des substances chimiques LEED v4/4.1 aux États-Unis et au Canada (HPDC, s. d.; Loader, 2024). Par ailleurs, les fabricants canadiens et américains de produits de construction connaissent bien la norme HPD, et, malgré les engagements que prennent les fabricants mexicains qui vendent leurs produits dans ces deux pays, il serait nécessaire de traduire les ressources relatives aux déclarations sanitaires de produit en espagnol (Vittori, 2024; McGrath, 2024).



5. Effets de la norme ouverte HPD

La norme ouverte HPD a contribué à une harmonisation et à une uniformité plus grandes des déclarations sur le contenu en substances chimiques des produits de construction et de l'information sanitaire connexe (HPDC, s. d.). Avant 2012, les fabricants se fiaient aux FDS et aux déclarations environnementales de produits (méthode d'évaluation du cycle de vie axée sur les impacts environnementaux) pour communiquer les renseignements relatifs à leurs produits (HPDC, s. d.; Walsh, 2024). Or, l'information dans ces fiches était insuffisante pour comprendre les risques chimiques. Les architectes, designers, propriétaires de bâtiments et autres qui souhaitaient prendre des décisions plus éclairées à propos des produits de construction ont créé leurs propres inventaires et méthodes pour combler les lacunes en matière d'information. Ces travaux pour améliorer la transparence des produits ont cependant entraîné des doublons et une certaine inefficacité au sein du secteur.

Comme mentionné plus haut, le référentiel public HPD permet de lever les obstacles à l'accès aux renseignements sur les produits, tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les évaluateurs de produits et les clients ayant accès à des milliers de déclarations sanitaires de produit. Ces déclarations aident également à satisfaire à certains critères de certification des bâtiments écologiques. Cependant, comme il est expliqué plus haut, les fabricants ont la possibilité de ne pas divulguer certains renseignements commerciaux confidentiels, et toutes les déclarations sanitaires de produits ne respectent pas les seuils plus stricts de déclaration des contenus chimiques de la norme LEED. En revanche, le label *Declare*, autre outil utilisé dans le secteur des matériaux de construction, exige la divulgation de « l'ensemble des ingrédients et des résidus ajoutés intentionnellement à raison de 100 ppm (0,01 %) ou plus dans le produit final en poids » [traduction] (International Living Future Institute, s. d.). Les fabricants ont tendance à choisir un outil de divulgation en fonction de la demande des clients, qui préfèrent soit les déclarations sanitaires de produits, soit les labels *Declare* (McGrath, 2024). D'après une entrevue avec le CBDCa, les déclarations sanitaires de produits constituent la principale méthode utilisée pour respecter la norme LEED en matière de déclaration des substances chimiques jusqu'au seuil de 0,1 %; on utilise d'autres outils de déclaration (dont *Declare*) pour respecter les normes LEED plus rigoureuses (Kinsman-Neurauter, 2024; Loader, 2024).

Il est difficile de mesurer les retombées économiques, les impacts environnementaux et les effets sur la santé des déclarations sanitaires de produits et des pratiques exemplaires connexes, étant donné la lenteur de leur adoption et le fait que seule une partie du secteur des produits de construction les utilise. Comme l'a souligné Teresa McGrath (2024), directrice de la recherche pour le *Healthy Building Network*, la participation à une initiative de transparence n'est pas en soi un indicateur de quelque effet sur la santé, l'économie ou l'environnement. La conception, la fabrication, la distribution, l'utilisation, la réutilisation et la gestion en fin de vie des produits, de même que les pratiques culturelles, devront changer pour avoir un effet mesurable sur la santé et le bien-être.

6. Perspectives

Certains obstacles persistent à l'adoption généralisée d'outils reconnus de TCA, comme la norme ouverte HPD, dans le secteur des produits de construction. Or, les fabricants qui adoptent ces pratiques exemplaires devraient bénéficier d'un avantage économique, étant donné la demande plus forte en aval en matière de transparence par rapport aux substances chimiques que renferment les produits. De plus en plus souvent, des outils en ligne comme *Ecomedes* et *Sustainable Minds* aident les fabricants et leurs clients à mesurer la performance environnementale et l'incidence des pratiques en matière de TCA (Vittori, 2024).

Plusieurs personnes interrogées dans le cadre du projet ont mentionné une tendance récente en matière de durabilité des matériaux de construction, soit l'attention croissante accordée au carbone plutôt qu'aux substances chimiques. Par exemple, selon l'*U.S. Green Building Council* (Conseil des bâtiments écologiques des États-Unis), la dernière version de la norme LEED (v5) constitue une étape marquante qui place l'environnement bâti sur la voie d'un avenir à faibles émissions de CO₂ (Baker, 2023).

Possibilités futures de renforcer les pratiques de TCA

Pour renforcer l'adoption de la TCA dans l'avenir, on pourrait simplifier la tâche des fabricants en automatisant le processus de déclaration. Le HPDC a entrepris d'adapter la norme ouverte en vue de son utilisation dans l'Union européenne. Par ailleurs, les sélectionneur·euses demandent de plus en plus des renseignements sur la fabrication et les origines des matériaux, afin de peser les préoccupations en matière d'équité sociale et d'environnement. Le HPDC a récemment ajouté aux déclarations sanitaires de produits une fonction optionnelle appelée *Social Equity Location Indicator* (indicateur de localisation d'équité sociale) qui permet de « déterminer où sont fabriqués les produits et où sont fabriqués, extraits, cultivés, raffinés les substances et matériaux utilisés comme ingrédients » [traduction] (HPDC, 2023a). Or, cette fonction ne fait pas l'unanimité, en particulier si l'on s'inquiète de la possibilité de recouper ces données avec d'autres mesures de l'équité sociale pour soulever d'éventuelles préoccupations en la matière.



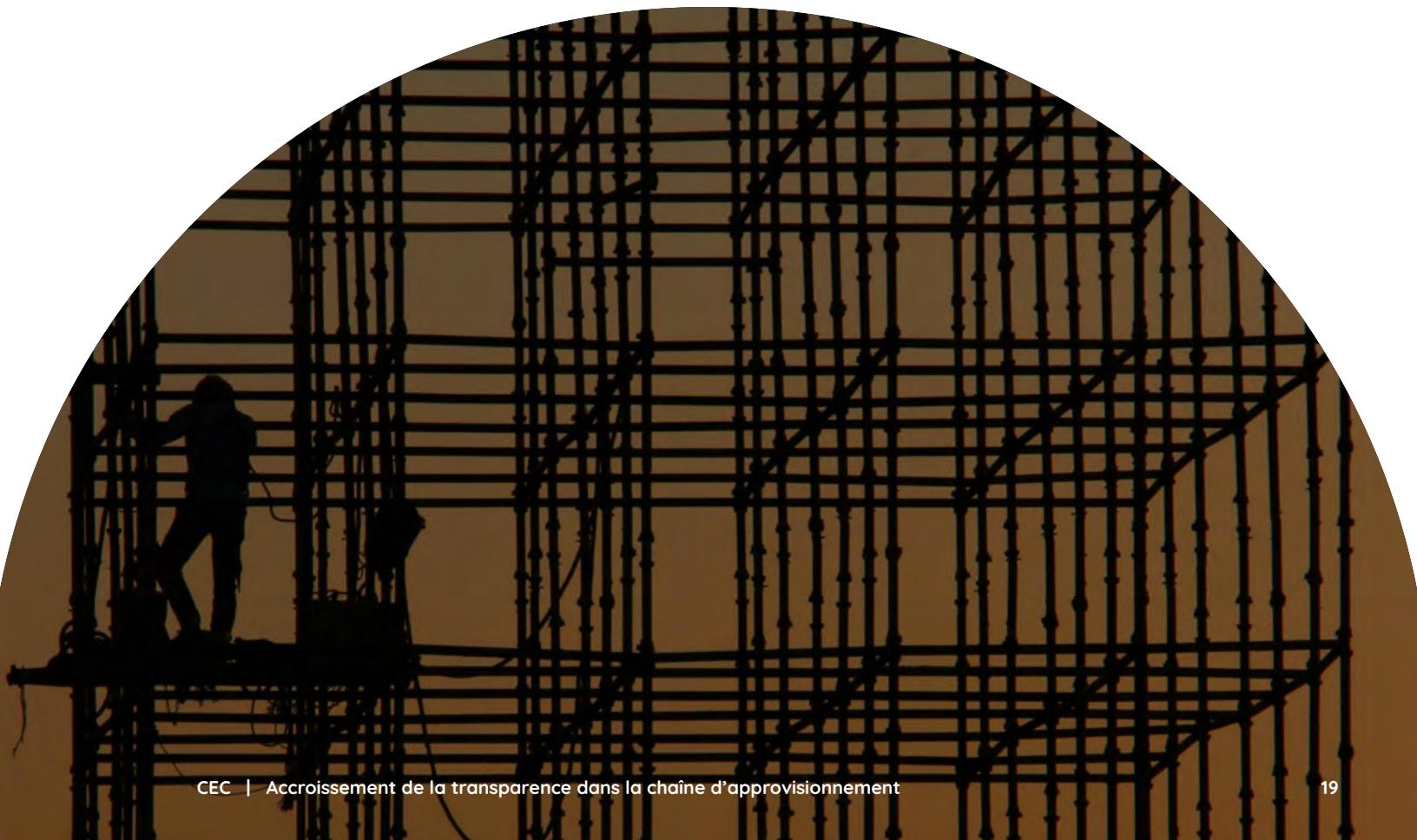


Les personnes qui ont conçu la norme ouverte HPD ont compris qu'il était essentiel de créer un système de déclaration facile à utiliser si l'on veut stimuler la participation et la transparence dans la chaîne d'approvisionnement (Vittori, 2024). Leur objectif était de créer une norme simple et abordable pour les fabricants de produits de construction, que l'on a invités à y participer au processus. Les enseignements tirés de la création de la déclaration sanitaire de produits de construction peuvent promouvoir les initiatives en matière de transparence dans d'autres secteurs industriels.

Idéalement, dans le cadre d'une initiative en matière de transparence, on devrait commencer par établir des objectifs à court terme (par exemple, on cherche à comprendre la situation actuelle et les besoins d'un secteur industriel). On devrait également prévoir un format de rapport simple et accessible, afin de démontrer sa faisabilité et d'aider les premiers utilisateurs. Les objectifs à plus long terme devraient inclure des mesures visant à étendre la portée de l'initiative et à soutenir les nouveaux utilisateurs. Il serait également essentiel de démontrer la valeur de l'initiative aux fabricants, en illustrant ses avantages et sa facilité d'utilisation. En outre, selon les personnes interrogées dans le cadre du projet, il faut absolument assurer la participation des entreprises à l'élaboration de telles initiatives afin de tirer parti de leur expérience, en particulier en ce qui concerne les approches visant à en élargir la portée et à collaborer avec d'autres entreprises du même secteur (Walsh, 2024).

Au Canada, une initiative récente mise en place par le CBDCa, le *Sustainable Building Materials Accelerator* (Accélérateur pour des matériaux de construction durables), vise à garantir que toutes les divisions participant à la mise en œuvre du projet connaissent et comprennent les spécifications relatives aux matériaux durables utilisés dans un projet de construction (Kinsman-Neurauter, 2024). Cette initiative est axée sur les spécifications en matière de d'émissions de CO₂, mais il serait également possible d'y inclure des spécifications relatives aux risques que présentent les composants des matériaux.

Au sein de l'Union européenne, on est en train d'élaborer des passeports matériels pour le secteur des produits de construction. On veut ainsi soutenir une plus grande circularité de l'industrie et un environnement bâti plus durable par la récupération et la réutilisation efficaces des produits et matériaux. Selon l'information qu'il faudra collecter, ces passeports pourraient faciliter le suivi des matériaux durant tout leur cycle de vie. Ce type de suivi devrait aider les personnes qui prennent les décisions en matière d'élimination, de recyclage et de réutilisation des matériaux. Les initiatives axées sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui obligent les fabricants à reprendre les produits en fin de vie dans le but de réutiliser les matériaux, pourraient également inciter les fabricants à éliminer les substances chimiques potentiellement nocives de leurs produits.



Bibliographie

- Baker, M. 2023. What's new in LEED v5. <https://www.usgbc.org/articles/whats-new-leed-v5>.
- Clean Production Action. 2021. GreenScreen® List Translator: What is the GreenScreen® List Translator. https://www.GreenScreenchemicals.org/images/ee_images/uploads/resources/CPA_GS_LT_v2_Factsheet.pdf.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). N. d.(a). About. <https://www.hpd-collaborative.org/about/>.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). N. d.(b). LEED v4 & v 4.1 Credit. <https://www.hpd-collaborative.org/leed-v4-credit-achievement>.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). 2022. Health Product Declaration Open Standard Version 2.3, Health Product Declaration Collaborative. https://www.hpd-collaborative.org/wp-content/uploads/2022/05/HPD-v2.3-Final-APPROVED_05.12.22_LOCKED.pdf.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). 2023a. Best practices for the location indicator, Health Product Declaration Collaborative. <https://www.hpd-collaborative.org/location-indicator/>.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). 2023b. HPDC newsletter December 2023, Health Product Declaration Collaborative, : <https://www.hpd-collaborative.org/hpdc-newsletter-december-2023/>.
- Health Product Declaration Collaborative (HPDC). 2023c. Manufacturer guide to the HPD® Open Standard Version 2.3 Update, Health Product Declaration Collaborative. <https://www.hpd-collaborative.org/wp-content/uploads/2023/09/Manufacturer-HPD-Guide-v2.3-Update-FINAL-September-2023.pdf>.
- Healthcare Without Harm. N.d. Mission and goals. <https://noharm-global.org/content/global/mission-and-goals>.
- International Living Future Institute. N.d. Declare. <https://living-future.org/declare/basics/>.
- International Well Building Institute (IWBI). 2023. Materials. WELL Standard v2. <https://v2.wellcertified.com/en/wellv2/materials>.
- Kinsman-Neurauter, C. (Conseil du bâtiment durable du Canada). 2024. Communication personnelle, 29 février.
- Loader, C. (Conseil du bâtiment durable du Canada). 2024. Communication personnelle, 29 février.
- McGrath, T. (Healthy Building Network). 2024. Communication personnelle, 29 janvier.

Perkins+Will. N.d. Transparency. <https://transparency.perkinswill.com/>.

Pharos. N.d. Pharos. <https://pharosproject.net/>.

State of Maine. 2021. Products Containing PFAS. Maine. 38 MRS Ch 16, Sec 1614. <https://legislature.maine.gov/legis/statutes/38/title38sec1614.html>.

UN Environment Programme (UNEP). 2015. The Chemicals in Products Programme – Guidance for stakeholders on exchanging chemicals in products information. http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/EPI/Guidance%20for%20Stakeholder%20in%20Exchanging%20CiP%20Information_October2015.pdf. Consulté en juillet 2023.

UN Environment Programme (UNEP). 2021. Chemicals of concern in the building and construction sector. <https://www.unep.org/resources/report/chemicals-concern-building-and-construction-sector>. Accessed février 2025.

U.S. Environmental Protection Agency (EPA). 2023. EPA proposes stronger rules to protect people from persistent, bioaccumulative, and toxic chemical exposures. <https://www.epa.gov/newsreleases/epa-proposes-stronger-rules-protect-people-persistent-bioaccumulative-and-toxic>. Consulté en mars 2024.

U.S. Environmental Protection Agency (EPA). 2024. Zoe Emdur, Melanie Adams, Johnathan Rifkin, Megan Kalsman, and Holly Elwood. Communication personnelle, 14 février 2023.

United States Green Building Council (USGBC). 2024. LEED v4.1 building design and construction. https://build.usgbc.org/bd+c_guide.

Vittori, W. (Health Product Declaration Collaborative – HPDC). 2024. Communication personnelle, 29 janvier.

Walsh, B. (Healthy Building Network). 2024. Communication personnelle, 28 février.